

Descriptif du schéma « Les intercommunalités dans le secteur des déchets en 2018 »



Étude sur la gestion des déchets en Nouvelle Calédonie à l'échelon (inter)communal

Gestion communale:

- Ponérihouen ;
- Poya;
- Houailou;
- Yaté;
- Ouvéa;
- Lifou;
- Maré;
- Ile des Pins.

Communes sous convention avec le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVM) Nord :

- Ouégoa ;
- Pouébo;
- Bélep.

Communes sous convention avec le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) TIPEEP :

• Hienghène.

Intercommunalité assurant la collecte et le traitement :

- SIVM Nord : Poum, Koumac, Kaala Gomen ;
- SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) VKP : Voh, Koné, Pouembout ;
- SIVU TIPEEP: Touho, Poindimié;
- SIVM Centre Est: Kouaoua, Canala.

Intercommunalité assurant le traitement :

- SIVM Sud: Bourail, Moindou, Sarraméa, La Foa, Boulouparis, Thio;
- Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) : Païta, Dumbéa, Mont Dore.

Source : Agence française de développement (AFD) / ADEME